

Génocide des Tutsi, notre pays, seul, hélas.

Hubert Védrine a donc réagi aux nouvelles suspicions concernant non seulement la complicité de l'Etat français dans le génocide des Tutsi au Rwanda mais concernant sa responsabilité propre, notamment pour ce qui concerne la fourniture d'armes aux génocidaires y compris après l'embargo décrétés par l'ONU en Mai 1994 (art de la revue XXI, juillet 2017)

Il se cache derrière le fait que les nouvelles accusations portées contre lui sont « sans preuves » puisque elles découlent d'un témoignage – rendu forcément anonyme - du traitement par des hauts fonctionnaires d'archives secrètes. Archives que F. Hollande s'était pourtant solennellement engagé à déclassifier et que, vu justement ce qu'elles contiennent d'accablant, il a maintenu en secret défense ! Sinon pourquoi ne les aurait-il pas déclassifiées ?

Assuré sans doute par le nouveau Président – H. Védrine a mis trois semaines avant de réagir – que ces archives resteraient inaccessibles l'ancien Ministre des affaires étrangères de Mitterrand et secrétaire général de l'Elysée lors du génocide veut intimider et « argumenter ». Dans un communiqué il prévient que l'on peut être condamné par la justice si on l'attaque ! Ensuite 1. Que « la France a été le seul pays à mesurer, dès 1990, les risques de guerre civile et de massacres » 2. « Le seul à s'engager pour trouver un compromis par les accords d'Arusha en 1993 ». 3. « Le seul à avoir agi pour porter secours aux populations durant le génocide par l'opération Turquoise qui a permis de sauver des dizaines de milliers de Tutsi ». 4. Que « cette énième campagne d'accusation intervient alors que le pouvoir rwandais ne décolère pas de ne pas être encore dégagé de sa responsabilité par la justice française dans l'attentat qui a déclenché le génocide ».

Faits, documents, témoignages – y compris en provenance des alliés militaires et diplomatiques de la France - surabondent pour en finir avec ces fables. La mission d'information parlementaire de 1998 avait fait savoir qu'elle pourrait se poursuivre si des faits nouveaux apparaissaient. Mr et Mme les députés la matière ne manque pas ! Il s'agit tout de même d'une suspicion, sans cesse aggravée, documentée, concernant la complicité de l'Etat et de l'armée française dans le dernier génocide du XX^{ème} siècle ! On ré ouvre bien – prenons une comparaison grotesque et infamante tant la situation l'est – « l'affaire » Gregory après 33 ans...

Oui la France, membre permanent du Conseil de Sécurité, a bien été la SEULE à intervenir militairement en 1990 de façon secrète et illégale au mépris de toute la communauté internationale, des citoyens rwandais et français eux-mêmes. Avec tout ce qui s'en est suivi en termes de massacres. Notamment les pogroms anti-tutsi de 90 à 93 lorsque l'armée française co-dirigeait, organisait, armait et entraînait l'armée et les milices auteurs de ces massacres. Non la France n'est pas à l'initiative ni à la conclusion des accords d'Arusha. Il s'agissait de l'OUA et du Pt de la Tanzanie. SEUL un second couteau de l'ambassade française y était observateur. Pire les faits et les témoignages abondent pour démontrer que de 91 à 93 la France comme « troupe étrangère » a violé plusieurs fois ces accords (non retrait effectif de ses troupes ; soutien et engagement militaire renforcé à un régime extrémiste et à un président qui organisait la poursuite des massacres des Tutsi durant les cessez le feu, qui jouaient le double jeu en signant d'une main et en dénonçant publiquement les accords de paix comme un « chiffon de papier » et en appelant ouvertement à l'extermination des Tutsi, dès 1992).

Faits, documents, témoignages surabondent pour démontrer que jusqu'au bout (début 1994) la France a tenté d'introduire dans les institutions de transition définies par Arusha le CDR, la pointe la plus fasciste du « Hutu power ». Acharnement qui a contribué à empêcher la mise en place effective de ces institutions en janvier, février, mars 94. Oui la France a été la SEULE à revenir deux fois avec son armée durant le génocide sans le moins du monde arrêter celui-ci. Une première fois dès les premiers jours du génocide, du 8 au 14 avril, pour sauver ses

nationaux (et la tête pensante des génocidaires extrémistes) tout en laissant massacrer les Tutsi alors qu'une action conjuguée de cette intervention armée et du contingent de l'ONU sur place aurait, aux dires de tous, stoppé dans l'œuf le génocide. Une seconde fois puisque après avoir voté une réduction drastique du contingent de l'ONU en Mai – contingent déjà très, trop, réduit au départ, trop contraint en son mandat sous l'influence américaine et française - le même représentant français à l'ONU demandait mi juin – une fois le génocide déjà largement perpétué – une intervention immédiate (Mitterrand « ce n'est plus une question de jours »). De façon exceptionnelle et très étrange la France se voyait accordée par le Conseil de Sécurité le commandement et l'intégralité des troupes de cette intervention. Comme si cela revenait à elle d'intervenir à nouveau au Rwanda... mais cette fois avec un mandat de l'ONU ! Cette opération Turquoise dont il faut maintenant comprendre et juger ce qu'elle était au juste puisque tant de faits et de témoignages précis démontrent qu'elle était bien, au démarrage au moins, une dernière opération de sauvetage d'un gouvernement organisant méticuleusement le génocide, gouvernement formé à l'intérieur même de l'ambassade de France à Kigali. Gouvernement que SEUL l'Etat français a reconnu. Qui a été reçu jusqu'à fin Mai 1994 à Paris par les plus hautes autorités du gouvernement et de la présidence français. Que l'Etat français a continué à armé directement et/ou indirectement – la justice doit enquêter, les archives doivent être ouvertes - même après l'embargo de l'ONU. Bande de génocidaires que la France a encadré dans sa fuite au Zaïre alors que toutes les conventions internationales sur la prévention et la répression des génocides auraient dû l'obliger à la désarmer et à l'arrêter. Certains donneurs d'ordre du génocide étant, de ce fait, toujours dans la nature.

Est-ce trop peu, hélas, de faits, de documents, de réalité Mr Védrine ? Ces questions nous ne cesserons jamais de les poser. Nous, nos enfants et les enfants de nos enfants C'est imprescriptible. Qui peu penser que pour des français elles dépendent du ressenti des dirigeants rwandais, quels qu'ils soient ?